

Le Journal d'Eulalie

numéro 4 : automne / hiver 2010



CALM - Association pour la maison de naissance des Bluets - Paris

Politique : où en sommes-nous ?
La journée portes ouvertes 2010

*Marine s'en va...
Jacqueline arrive !*

Fête de fin d'année

Nouvelle brochure
Doublé historique !
quizz



Où en sommes-nous?

« Les maisons de naissance, c'est maintenant ou jamais ! ... » Tel était le slogan du CALM pour sa journée portes ouvertes au mois de mai 2010.

Pour représenter de manière plus efficace les usagers militants pour l'ouverture des MdN (maisons de naissance), la « commission politique » a été créée lors de la dernière assemblée générale.

Depuis, de nombreuses actions ont été menées pour promouvoir l'existence des MdN :

- Nous avons rencontré régulièrement Paul-Edouard Niel, spécialiste en lobbying auprès des pouvoirs publics.
- Sur ses conseils, le CALM a engagé au nom du Collectif Maisons de Naissance, une juriste spécialiste en droit de la santé qui rédige actuellement le décret que nous attendons tant...
- Depuis le mois d'août, le CALM a rejoint le CIANE (Collectif Interassociatif Autour de la Naissance). Il s'agit d'un collectif d'associations agréé pour la représentation des usagers dans le système de santé.
- Enfin, six représentants du CALM se sont rendus à Nantes les 4 et 5 novembre derniers pour participer à la réunion du Collectif Maisons de Naissances (vendredi 4 novembre) et à l'assemblée générale annuelle du CIANE (samedi 5 novembre).



la délégation CALM au ministère de la santé, avril 2010.

Le rythme s'est accéléré à l'automne avec l'introduction de l'article 40 au PLFSS 2011 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale). Cet article vise à mettre en place l'expérimentation de cinq structures « maisons de naissance », attendantes à leur maternité partenaire, dès septembre 2011 ; l'expérimentation devant se prolonger jusqu'à la fin de l'année 2014.

Cette actualité nous a permis de découvrir les rouages de la vie politique et les nombreux obstacles que doit franchir un texte avant d'être promulgué !

En effet, après de nombreux débats, les députés de l'Assemblée Nationale ont voté en faveur de cet article le 29 octobre.

Dans un second temps, le texte a été refusé par les sénateurs (13 novembre) et – par conséquent – a dû être rediscuté lors de la commission mixte paritaire (instance composée de six députés et six sénateurs)... Le rebondissement fut de taille puisque le 18 novembre, la commission mixte paritaire a choisi de réintroduire l'article 40 au PLFSS !

Mais malheureusement, le Conseil Constitutionnel a décidé (16 décembre) de censurer cet article de loi au prétexte que la mise en place de l'expérimentation des maisons de naissance ne faisant pas faire d'économies suffisantes à la Sécurité Sociale, cela ne justifie pas son apparition dans un PLFSS.

Bien entendu, nous sommes très déçus mais ne nous avouons pas vaincus, loin de là !

Nous avons constaté que les élus ont été sensibles aux arguments que nous leur avons soumis, ce qui est une bien belle victoire pour les usagers et les militants qui ont multiplié les actions de lobbying au cours de ces dernières semaines ! D'autre part, le Collectif Maisons de Naissances (dont le CALM fait partie), le CIANE et l'ANS-FL (Association Nationale des Sages-Femmes Libérales) ont unis leurs forces tout au long de ce combat pour mobiliser les usagers et interpeler les députés et les sénateurs.

Ces deux points nous permettent donc d'envisager l'avenir de manière un peu plus optimiste et de nous sentir moins seuls dans le combat que nous menons. Nous devons continuer à tout prix à nous faire entendre sur la scène politique nationale et rencontrer nos nouveaux interlocuteurs au Ministère de la Santé afin de relancer le dossier « Maisons de Naissances » et trouver ensemble la meilleure façon de légiférer sur ce sujet.

La commission politique du CALM a donc du travail pour l'année 2011 !

Quoiqu'il en soit, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre soutien et votre mobilisation sans faille au cours des dernières semaines, et espérons que les actions que nous mènerons dans les prochains mois (pour lesquelles nous ne manquerons pas de vous solliciter...) seront fructueuses !

A très bientôt donc,

Sabrina,
Présidente du CALM.



Design graphique : Valerie Delorme / Illustration : Mogy

SAMEDI 29 MAI 2010

Les maisons de naissances, c'est maintenant ou jamais

Portes ouvertes au CALM

11h : accueil / point presse

Déjeuner

Café quizz

Lectures

Témoignages

Animations pour les enfants

Le photomaton du CALM

18h : Apéro musical

« **Comme A La Maison** »

association pour la maison de naissance des Bluets

6 rue Lassel, 75012 Paris

Métro Bel-Air ou Picpus (ligne 6) ou Porte de Vincennes (ligne 1). Bus 64 (arrêt Hôpital Trousseau)

www.mdncalm.org



29 mai : journée Portes Ouvertes



Le 29 mai 2009, le CALM a organisé sa deuxième journée Portes Ouvertes, avec pour slogan «les maisons de naissance, c'est maintenant ou jamais !». Les festivités ont débuté en fin de matinée par un point presse qui a notamment accueilli Nour Guerroudj, journaliste pour la revue « Profession Sage-femme », attentive au projet depuis ses débuts.

Un grand nombre de parents suivis au Calm ainsi que leurs enfants ont participé à l'évènement dont le programme était chargé : repas buffet, quizz sur la profession de sage-femme, (si vous l'avez manqué, retrouvez le dans nos pages), photomaton (les photos ci-contre en sont extraites) et lectures de textes autour de la naissance.

Une première performance a été proposée par les comédiens de l'association *Et le vent se lève*, autour des textes ou extraits suivants : « Le fils » de Jordi Pere Cerda (in *La mère et l'Enfant*, Les plus beaux poèmes, Temps actuels, 1982), *Pour une naissance sans violence*, de Frédéric Leboyer (Seuil, 1980), *Désert*, de Jean- Marie Gustave Le Clézio (Gallimard, 1980), *La virevolte* de Nancy Huston (Actes Sud, 1994) et *Au monde. Ce qu'accoucher veut dire. Une sage-femme raconte...* de Chantal Birman (La Martinière, 2003). Christine a aussi donné une lecture vivifiante d'un extrait de *Les sept plumes de l'aigle* d'Henri Gougaud.

La journée s'est achevée sur un apéro musical animé par Marine à l'accordéon et Carl à la guitare.



Côté sages-femmes : un départ, une arrivée



Iroise, Marine et Marc-Alain

Marine s'en va...

« Pour ceux qui ne le savent pas, dans quelques semaines je quitterai le CALM pour de nouveaux horizons, bretons en l'occurrence puisque Marc-Alain, Iroise et moi partons nous installer à Brest. L'occasion dans ce nouveau numéro du journal d'Eulalie de revenir sur ce qu'a pu représenter le CALM pour moi (mais vous n'allez pas vous débarasser si facilement de moi). D'abord une aventure professionnelle incroyable, des débuts du projet à l'ouverture des locaux, et aujourd'hui aux frémissements que l'on sait dans les tuyaux du ministère... J'y ai trouvé ma « vraie » place de sage-femme, avec l'accompagnement global et les chaleureuses relations que cela a permis avec les couples que j'ai suivis. Le plaisir aussi de voir grandir les petits bouts qu'on a aidés à naître ! Et la très grande satisfaction de constater, sur le plan associatif, le relais pris par les

parents au fur et à mesure, car depuis le départ je me suis battue pour que ce lieu soit le leur, en ayant conscience que seuls les principaux concernés pourraient faire changer la donne dans le paysage de la périnatalité...

J'ai trouvé aussi des collègues solidaires et motivées, avec lesquelles j'ai réfléchi, je me suis engueulée, rabibochée, pour construire à la lumière d'autres expériences (maisons de naissance d'autres pays, sages-femmes pratiquant l'accouchement à domicile...) une autre manière de penser le métier de sage-femme, et un engagement professionnel certain.

Et puis au CALM j'ai aussi trouvé... un amoureux, Marc-Alain, amené là par Nicole pour créer le site internet en 2006, et qui de fil en aiguille est devenu trésorier. Je suis assez fière d'avoir mis la main sur le seul célibataire masculin qui ait jamais fréquenté l'association !!! Iroise nous a rejoint au milieu de l'effervescence après l'ouverture réelle du CALM, et elle porte comme deuxième prénom Dalva, du nom de l'héroïne du roman éponyme de Jim Harrison et aussi une des pistes présentes pour le nom de notre asso (DALVA, pour Donner et Accueillir la Vie Autrement). Un bébé Calm, donc, quoique née à la maison...

Tout ça pour dire que ces années représentent pour moi un sacré changement de vie, et que je compte bien profiter de mon expérience pour aller essaimer des idées au pays des chapeaux ronds ! Alors merci à tous ceux et toutes celles qui m'ont fait grandir au Calm et kenavo* !

*Au revoir, en breton...

... Jacqueline arrive !

Jacqueline Padovan a rejoint le CALM dans le courant de l'été :

« Au fil des années, l'augmentation de la iatrogénie* à l'hôpital m'a rendue mal à l'aise. En effet les sages-femmes, traditionnelles « gardiennes de l'eutocie », ressentent un certain sentiment d'impuissance face à ce phénomène. Partant de ce constat je me suis demandé comment faire pour préserver la sécurité des mères et de leurs enfants tout en les protégeant de cette iatrogénie.

Le principe de la maison de naissance me semble correspondre à ce que je cherche. De mon point de vue, la sécurité est davantage garantie par une équipe que par une personne, ce qui me pousse a priori davantage vers une maison de naissance que vers la pratique à domicile. Pour moi ce lieu est garant d'un contrat non seulement entre un couple et une sage-femme, mais plus largement entre un couple et une équipe de sages-femmes. Par ailleurs, l'aspect associatif du Calm me paraît très important car comme tous les projets de ce type, la participation des parents est primordiale pour faire reconnaître les désirs des usagers et donner une existence légale à ces projets. »

*Iatrogène, iatrogénique, adj. « Qui est créé ou provoqué par le médecin » (Méd. Biol. t. 2 1971). Maladies iatrogènes ou iatrogéniques)

Fête de fin d'année au CALM



Ce samedi 11 décembre a eu lieu la fête de fin d'année du CALM, un évènement qui a rassemblé de nombreux adhérents, petits et grands, autour d'un gargantuesque goûter ! Les petits se sont échangés de jolis cadeaux, les

grands ont aussi bu du vin chaud, et tout le monde a pu profiter d'un spectacle de marionnettes étonnant : une histoire de pirates, de princesses et de vilain joli canard qui a ravi toute l'assemblée, comme le montre la photo ci-dessus !

Le journal d'Eulalie n°4

Nouvelle brochure de l'association

La commission Communication a mitonné une nouvelle version de la brochure du CALM. Merci à Françoise pour son travail de mise en page et à Laure et Jérémie pour leur travail éditorial !



Naissances

Depuis le dernier journal d'Eulalie, de nombreux bébés sont nés !

Bienvenue à **Amjad, Rio, VICTORIA**, Noia, Lucas, **LUCE, MAUDE, Noah**, Milan, **Charlie, Clotilde, Milana**, JANOS, Charlie, **Roman**, MARGOT, **Léona, Basile, Eléonore, Majune, JACQUES**, Georges, DARIUS, **MAËL**, **Alister**, Malou, GABRIEL, **Éloi**, Octave, **Antonin**, Agathe, **Leonardo**, ANNA-LÉNA, Axelle, **Vassily**, Linnatine, **ELIOTT, SALOMÉ**, **Noémie, MARIE-ÉLISE, GABOR, LIV** et **Milo**.



... Doublé historique !

Lundi 4 octobre, très ponctuelle, Mademoiselle Agathe Lenoir a rejoint l'équipe du CALM où l'avaient précédé ses parents, Laure et Aurélien et son grand frère Gabriel. Nous inaugurons ainsi le premier « deuxième bébé CALM », d'une série qui déjà promet... Félicitations aux parents et longue vie à Agathe !

La profession de sage-femme et les maisons de naissance en France

1. Quelle est la particularité du métier de sage-femme ?

- a. C'est une profession médicale au même titre que les médecins et les dentistes.
- b. C'est une profession paramédicale au même titre que les infirmières.
- c. C'est une profession sous-médical, c'est à dire à la merci des médecins !

2. Combien d'années d'études faut-il faire pour être sage-femme ?

- a. 3
- b. 4
- c. 5

3. Quel est le salaire moyen d'une sage-femme ?

- a. Un peu moins que celui d'un médecin
- b. Un peu plus que celui d'une infirmière
- c. équivalent à celui d'une bonne sœur

4. Quel est le nombre de sages-femmes en France ?

- a. 5000
- b. 16000
- c. 25000

5. Quel est le pourcentage de sage-femmes libérales ?

- a. 5%
- b. 15%
- c. 30%

6. Combien d'entre elles proposent l'AAD (Accouchement À Domicile) ?

- a. 60
- b. 500
- c. 1000

7. Quel est le nombre de maison de naissance en France ?

- a. 3
- b. 10
- c. il n'y en a aucune.

8. Dans combien de pays d'Europe peut-on accoucher dans une maison de naissance ?

- a. 3
- b. 6
- c. 8

9. Depuis combien d'années sont elles ouvertes ?

- a. 1970
- b. 1985
- c. 1997

10. Quel est le taux de césarienne dans les maisons de naissance européennes ?

- a. De 4 à 10%
- b. de 10 à 12%
- c. de 12 à 15%

11. Quel est le risque de complications dans ces maisons de naissance ?

- a. Le risque est moins élevé qu'à l'hôpital.
- b. Le risque est plus élevé qu'à l'hôpital.
- c. Le risque est au maximum égal à celui à l'hôpital.

12. Plusieurs maisons de naissance ont ouvert au Québec en 1994, qu'est ce qui a déclenché leur ouverture ?

- a. Un décret ministériel.
- b. Un mouvement national de femmes et de sages-femmes.
- c. une pénurie de médecins.

13. De quand datent les premiers groupes de travail au ministère sur les maisons de naissance en France ?

- a. 1985
- b. 1998
- c. 2002

14. Que faut-il donc faire pour avoir des maisons de naissance en France ?

Question Ouverte : ON COMPTE SUR VOUS ... !

Réponses : 1a : une profession médicale au même titre que les médecins / 2c : 5 / 3b : une peu plus que celui d'une infirmière / 4b : 16000 / 5a : 15% / 6a : 60 / 7c : il n'y en a aucune / 8c : 8 / 9b : 1985 / 10a : de 4% à 10% / 11c : le risque est au maximum égal à celui de l'hôpital / 12b : un mouvement national de femmes et de sages-femmes / 13b.



Affiche réalisée à l'occasion de la journée du 5 Mai : mobilisation des sages-femmes du Québec sur le thème « Ensemble pour le droit de choisir », mouvement soutenu par le RSFQ (Regroupement des Sages-Femmes du Québec).

A vos agendas

À vos plumes !

Le Journal d'Eulalie a besoin de contributeurs. Votre stylo vous démange, vous avez un coup de cœur, un coup de gueule, un témoignage à faire partager ? Envoyez votre contribution pour le prochain numéro à communication@mdncalm.org.

29 janvier : assemblée générale

L'assemblée générale du CALM, à laquelle sont convoqués tous les adhérents de l'association, aura lieu le **samedi 29 janvier 2011 à 16h** dans les locaux du CALM.

<http://mdncalm.org/>